



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/805
20 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1225 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 28 janvier 1999, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 1999 et m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé et de lui faire rapport trois mois après la date de l'adoption de la résolution sur la situation en Abkhazie (Géorgie). Conformément à cette demande, j'ai présenté un rapport au Conseil le 21 avril 1999 (S/1999/460). Le présent rapport contient un exposé de la situation au 10 juillet 1999.

2. Mon Représentant spécial pour la Géorgie, Liviu Bota, est toujours à la tête de la MONUG. Il est assisté par le Chef des observateurs militaires, le général de division Tariq Waseem Ghazi (Pakistan). Au 10 juillet 1999, la Mission comprenait 102 observateurs militaires (voir annexe).

II. ASPECTS POLITIQUES

3. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, en collaboration avec les représentants de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Groupe des Amis du Secrétaire général (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) a poursuivi ses efforts en vue de réduire les tensions le long de la ligne de cessez-le-feu, d'assurer la mise en oeuvre des mesures de confiance et de parvenir à un accord sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le district de Gali dans des conditions de sécurité et sur le relèvement économique de l'Abkhazie (Géorgie).

4. Le Conseil de coordination des parties géorgienne et abkhaze a tenu sa huitième session à Soukhoumi le 29 avril 1999, sous la présidence de mon Représentant spécial. Comme lors des sessions antérieures, la délégation géorgienne était dirigée par Vazha Lordkipanidze, Ministre d'État, et la délégation abkhaze par Sergei Bagapsh, Premier Ministre de facto. Les représentants de la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, de l'OSCE et du Groupe des Amis du Secrétaire général ont participé à la session.



5. L'ordre du jour de la session du Conseil de coordination comprenait les points suivants : suspension durable des hostilités et sécurité; réfugiés et personnes déplacées; problèmes économiques et sociaux; et échange d'informations par les deux parties concernant les personnes disparues pendant le conflit. À l'issue de ses délibérations, le Conseil a notamment décidé de relancer les activités de ses trois groupes de travail; d'examiner plus avant le projet de protocole concernant la création d'un groupe mixte chargé d'enquêter sur les violations de l'Accord de Moscou du 14 mai 1994 et les actes terroristes et subversifs; de poursuivre les pourparlers bilatéraux sur la création de conditions de sécurité pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées; et d'appuyer les activités de la Commission mixte abkhazo-géorgienne de coordination pour les questions pratiques et celles des commissions des deux parties chargées d'enquêter sur les disparus au combat. À cette occasion, le chef de la délégation géorgienne et les représentants du Groupe des Amis du Secrétaire général se sont entretenus séparément avec le dirigeant abkhaze, Vladislav Ardzinba.

6. Dans le cadre du processus de Genève, mon Représentant spécial a convoqué une réunion des parties géorgienne et abkhaze sur les mesures de confiance, dirigée par le Ministre d'État et le Premier Ministre de facto, respectivement, à Istanbul, du 7 au 9 juin, à l'invitation généreuse du Gouvernement turc. Le Ministre des affaires étrangères de Turquie, Ismail Çem, a fait une déclaration aux séances d'ouverture et de clôture. Le dirigeant abkhaze, M. Ardzinba, était également présent et a participé à ces sessions. Les délégations géorgienne et abkhaze comprenaient des commandants des opérations et d'autres personnes exerçant une autorité réelle dans leurs communautés respectives. La réunion était principalement centrée sur la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées et sur les questions économiques. Les participants ont également tiré avantage des possibilités offertes pour établir des contacts bilatéraux.

7. Les participants à la réunion ont notamment décidé : a) de se réunir d'ici une semaine, afin d'examiner la question de l'échange des otages et des détenus; b) de collaborer avec le Chef des observateurs militaires de la MONUG à l'enquête commune sur les incidents qui risquent de déstabiliser la situation dans la zone de conflit; c) de relancer l'activité des groupes de travail dans le cadre du Conseil de coordination, notamment en convoquant les trois groupes dans un délai d'une semaine après la réunion d'Istanbul; d) de promouvoir l'application du Protocole du 24 septembre 1998 concernant la stabilisation de la situation le long de la ligne de séparation des forces; e) de développer la coopération au niveau local, en particulier dans le domaine économique; f) d'organiser des réunions entre les personnalités politiques et sociales des deux parties; g) d'élaborer et de mettre en place des mécanismes pour l'échange régulier d'informations, y compris pour la coopération dans le domaine des médias; h) d'échanger des informations et d'organiser des consultations entre les autorités de police, en vue de prévenir la perpétration d'actes illégaux; et i) d'organiser une réunion dans un délai d'un mois entre les représentants des commissions chargées des disparus au combat.

8. Le Groupe de travail I du Conseil de coordination s'est réuni le 25 juin (voir par. 21 et 22 ci-dessous). Il a prévu qu'il tiendra sa neuvième session

au début d'août 1999 et que les Groupes de travail II et III se réunirent en même temps.

9. En ce qui concerne la réunion du Groupe de travail I, le représentant personnel du dirigeant abkhaze, M. Ardzinba, au processus de paix, Anri Jergenia, s'est entretenu séparément avec le Ministre d'État géorgien, Vazha Lordkipanidze, à la suite d'un accord intervenu à la réunion d'Istanbul. Lors de leur entretien, ils ont examiné les questions relatives au retour des réfugiés et des personnes déplacées, à la mise en place d'un mécanisme pour la poursuite d'enquêtes communes et à l'échange d'otages et de détenus. Les parties ont fait certains progrès sur ces questions. M. Lordkipanidze et M. Jergenia s'étaient rencontrés précédemment au cours de la période considérée, le 26 avril à Tbilissi, et avaient examiné ces trois questions.

10. Les deux réunions sur les mesures de confiance tenues jusqu'à présent, à Athènes et à Istanbul, ont permis aux participants de développer des relations bilatérales directes à divers niveaux et d'élaborer des projets concrets de coopération dans différents domaines. À ces occasions, un grand nombre d'entre eux ont rencontré leurs anciens collègues de l'autre partie pour la première fois depuis la fin des combats en 1993. Il est prévu de convoquer la prochaine réunion, qui poursuivra et développera les travaux des deux premières réunions, à la fin de cet automne à Yalta, à la généreuse invitation du Gouvernement ukrainien.

11. Le 25 juin, la MONUG a facilité le déplacement à Tbilissi du directeur d'une entreprise vinicole abkhaze, qui a conclu des arrangements préliminaires avec ses contreparties géorgiennes concernant des projets de coopération commerciale. Ces activités jouent un rôle important dans le développement de contacts bilatéraux entre les parties et contribuent à intéresser directement les résidents locaux au maintien et au renforcement de la paix et de la stabilité. La Commission de coordination mixte pour les questions pratiques, et en particulier l'action menée par son secrétaire exécutif, Zurab Lakerbaia, continue de promouvoir la coopération économique entre les deux parties.

12. Pendant ce temps, les travaux préparatoires sur la question du statut politique de l'Abkhazie (Géorgie) se poursuivent. Mon Représentant spécial travaille, en collaboration avec les institutions universitaires, à la mise au point de propositions spécifiques applicables au contexte de l'Abkhazie (Géorgie) concernant la répartition des compétences constitutionnelles entre Tbilissi et Soukhoumi. Il a l'intention de les soumettre aux parties, pour examen, après les avoir examinées en détail avec la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, l'OSCE et le Groupe des Amis du Secrétaire général.

13. Au cours de la période à l'examen, les questions relatives au règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie) ont également été examinées par les représentants de la partie géorgienne avec un certain nombre de personnalités et de dirigeants étrangers dans le cadre de contacts bilatéraux et dans les instances internationales, notamment la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Conseil de l'Europe.

14. Le 4 juin 1999, à la session qu'il a tenue à Minsk, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la CEI a examiné l'application de la

/...

"Décision relative à de nouvelles mesures visant le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie)" (S/1999/392), adoptée par les chefs d'État de la Communauté à leur réunion au sommet du 2 avril 1999. Le Conseil a noté que le calendrier envisagé dans la décision concernant les mesures à prendre dans le cadre du processus de paix n'était pas respecté et que, de ce fait, le mandat de la force de maintien de la paix de la CEI n'avait pas encore été prorogé. Il a également décidé que la Fédération de Russie et la partie géorgienne tiendrait des consultations avant le 1er août 1999, avec la participation du Conseil exécutif de la CEI, afin de mettre au point les mesures requises pour l'application de la décision de la Communauté, y compris celles concernant la prorogation du mandat de sa force de maintien de la paix.

15. Au cours de la période considérée, chaque partie au conflit a été confrontée à des pressions intérieures liées aux élections prévues cet automne. L'élection "présidentielle" abkhaze permettra à la population de se prononcer sur la manière dont M. Ardzinba gère les affaires publiques. Dans le reste de la Géorgie, la plupart des dirigeants politiques concentrent leur attention sur les élections législatives de l'automne et l'élection présidentielle du printemps 2000. Le parti du Président (Union des citoyens de Géorgie) sera sans doute contesté à la fois par les partis de gauche et de droite et dans les régions. Tamaz Nadareishvili, Président du Conseil suprême de la République autonome d'Abkhazie, a créé un parti politique, le Parti de la libération de l'Abkhazie, afin de participer aux élections. Dans ce climat, il est peu probable que le Gouvernement géorgien décide de prendre des mesures audacieuses dans le cadre du processus de règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

III. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

16. Depuis le dernier rapport que j'ai adressé au Conseil de sécurité (S/1999/460) le 21 avril 1999, la MONUG a continué d'exercer son mandat sans changement structurel ou opérationnel. La notion de patrouille restreinte demeure la base des opérations, pendant la fermeture des bases d'équipe. Malgré la réduction du champ de ses opérations, la Mission a pu vérifier de manière satisfaisante le respect par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994 (S/1994/583, annexe I) et du Protocole de Gagra, en date du 25 mai 1998 (S/1998/497, par. 4), et faire rapport à ce sujet. En particulier, conformément aux décisions prises par le Conseil de coordination sur la séparation des forces le long de la ligne de cessez-le-feu, la MONUG a étroitement associé les commandants locaux à l'application des mesures convenues sur le terrain dans le cadre de réunions et d'activités d'observation, et par le biais de rapports et de protestations. La détermination de la Mission a permis de réduire sensiblement les effectifs et le déploiement du personnel armé des deux parties, en particulier les forces du Ministère géorgien de l'intérieur, le long de la ligne de cessez-le-feu.

17. Des progrès importants ont été accomplis vers la mise en place d'un mécanisme d'enquête sur les violations de l'Accord de Moscou de 1994, conformément à une décision prise par le Conseil de coordination à sa cinquième session, tenue le 2 septembre 1998. Des négociations intensives ont été tenues par le Conseil de coordination à des réunions ultérieures, ainsi qu'à la Réunion d'Istanbul. Elles ont abouti à l'acceptation d'un projet de la MONUG modifié en

/...

tant que base de négociation. Seule une disposition concernant le champ des incidents devant faire l'objet d'une enquête demeure contestée. Tandis que la négociation de l'accord final se poursuit, la Mission a déjà pris des mesures afin d'associer des représentants de toutes les parties à des enquêtes communes sur plusieurs incidents de violence et actes de terrorisme présumés, suivant les circonstances. Cet effort a contribué à conserver la maîtrise de la situation et, ce qui est plus important, à prévenir sa détérioration.

18. Le projet de réfection des routes se poursuit et les travaux sont à divers stades d'avancement. Sur la route M-27, entre Ochamchira et le canal de Gali, le revêtement d'un tronçon d'une vingtaine de kilomètres a été refait et cette section est maintenant en bon état; vers le sud, sur un tronçon de 3 kilomètres, le revêtement de la chaussée se poursuit. L'extension prévue de ce projet à la partie basse du district de Gali, où le danger des mines est plus grand, a commencé entre Chuburkindzi et Nabakevi. Le premier tronçon, d'environ 8 kilomètres, entre Chuburkindzi et Tageloni, est terminé. Une fois achevés, ces travaux permettront d'accéder au secteur, ce qui est indispensable pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle dans des conditions de sécurité relativement meilleures.

19. Le déploiement des 12 derniers des 25 nouveaux véhicules dotés d'une protection balistique (RG-32 Scouts) s'est achevé en mai 1999, renforçant ainsi la souplesse opérationnelle des patrouilles de la MONUG dans les secteurs où existe un danger de mines, en particulier dans la partie basse du district de Gali.

20. L'hélicoptère affecté à la MONUG en juin 1998 a continué de fournir un appui extrêmement utile sur le plan de la sécurité et un soutien opérationnel. Les ressources nécessaires à l'acquisition d'un autre hélicoptère ont été inscrites au budget et la procédure à cet effet est en cours. Le déploiement de cet aéronef contribuera au renforcement des opérations aériennes, et aidera en particulier la Mission à participer aux opérations d'évacuation sanitaire.

21. Comme il a été décidé à la Réunion d'Istanbul (voir par. 7), le Groupe de travail I du Conseil de coordination, traitant des questions de sécurité, a été convoqué par le Chef des observateurs militaires à Tbilissi le 25 juin 1999. C'était la première réunion après une interruption d'un an et demi causée par les objections de la partie abkhaze à la participation, en tant que seconds membres de la délégation géorgienne, de personnes affiliées aux structures du Conseil suprême de la République autonome d'Abkhazie.

22. Le Groupe de travail a notamment décidé : que des réunions seraient tenues chaque mois, à compter du début d'août; que les effectifs du personnel de police des deux parties seraient mis en conformité avec les niveaux convenus; que toutes les fortifications et positions établies le long de la ligne de séparation seraient démantelées d'ici le 10 juillet, et qu'aucune position nouvelle ne serait occupée; et que les parties proposeraient, d'ici cette date, des mesures concrètes en vue du retrait des forces et de leur redéploiement vers les positions arrières. La MONUG a l'intention de contribuer activement à la mise en oeuvre de ces mesures, bien que les délais initiaux n'aient pas été respectés.

/...

IV. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES
NATIONS UNIES ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN
DE LA PAIX DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

23. Les rapports de travail entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI sont restés bons et une liaison étroite a été maintenue à tous les niveaux. La force de maintien de la paix de la CEI a porté une assistance en matière de sécurité grâce à sa force d'intervention rapide. Des exercices sont effectués périodiquement et les procédures sont coordonnées de manière à permettre d'intervenir à tout moment. Des contacts réguliers sont maintenus pour assurer des échanges d'informations d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne les incidents violents mettant en cause les parties ou la population civile.

24. La force de maintien de la paix de la CEI continue à mener ses opérations essentiellement à partir de postes de contrôle fixes, tout en effectuant des patrouilles mobiles très limitées. Mais elle a activement participé aux efforts de séparation des forces le long de la ligne de cessez-le-feu et a coopéré aux enquêtes menées sur divers actes de violence. Le nombre d'attaques menées par des groupes de partisans contre la force de maintien de la paix de la CEI a diminué. La plus grande partie du personnel de la force a été renouvelée en avril et mai 1999.

V. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Généralités

25. La situation générale dans la zone de conflit est restée calme mais instable. La situation le long de la ligne de cessez-le-feu s'est grandement améliorée et les échanges de tirs ont encore diminué en raison du succès des efforts de la Mission pour séparer les forces. Malgré les appréhensions et les rumeurs d'escalade imminente qu'il suscitait, l'anniversaire des événements de mai 1998 s'est passé sans incident notable, modération due pour une part non négligeable aux contacts que la Mission a activement maintenus sur le terrain à tous les niveaux, y compris avec la population locale. En revanche, les activités des groupes de partisans dits "incontrôlés", en particulier dans la partie basse du district de Gali, n'ont pas cessé, et les milices abkhazes continuent d'en être la cible. Les activités criminelles sont en augmentation et l'insécurité s'étend maintenant vers la zone d'armement limité du nord, notamment après les deux incidents survenus récemment, au cours desquels des mines, posées sur des voies de circulation, ont fait plusieurs morts parmi la population civile. L'Accord de Moscou continue de faire l'objet de violations (déploiement d'armes interdites, incidents causés par des mines et refus opposé à l'accès de patrouilles), en dépit des protestations de la Mission. Prises séparément, ces violations ne sont pas particulièrement importantes mais, considérées dans leur ensemble, elles témoignent d'un manque inquiétant de respect du régime de sécurité. Au cours du printemps, on a observé un mouvement plus important de réfugiés vers la région de Gali et un grand nombre de personnes déplacées s'y sont installées de manière quasi permanente. Avec les vacances scolaires au début de l'été, on a également observé une augmentation importante du nombre d'enfants regagnant leurs foyers, en particulier dans la partie basse du district de Gali.

B. Zones de sécurité et de restriction des armements

26. L'initiative prise unilatéralement par les autorités abkhazes de faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la région de Gali a rencontré un large écho auprès de la population déplacée et un grand nombre des personnes ayant regagné leurs foyers ont commencé à cultiver leurs terres. Il semble toutefois qu'il ne s'agisse là que d'un phénomène temporaire car le manque de garanties en matière de sécurité et l'absence d'infrastructures d'appui ne leur permettront pas de s'installer de manière permanente. Comme je l'ai indiqué auparavant (S/1999/460, par. 19), les personnes susceptibles de rentrer chez elles n'ont pas confiance dans les conditions de sécurité dans la région. Pour l'essentiel, la situation n'a pas changé, bien que la lutte menée contre la criminalité par les autorités abkhazes ait rencontré quelque succès.

27. La route M-27 a été bloquée entre le 18 juin et le 9 juillet 1999, une fois encore, par des manifestants installés du côté géorgien du pont sur l'Inguri, où un groupe de 25 personnes, appartenant pour la plupart à la même famille, a établi un camp dans l'espoir de faire pression pour obtenir la libération de trois frères détenus dans la prison de Soukhomi depuis mai 1998. Ce barrage, qui viole la liberté de mouvement de la MONUG et l'empêche d'avoir accès au site d'entreposage d'armes lourdes de Ochamchira et au camp d'entraînement de Torsa, est source de préoccupation pour la Mission, dont il entrave les opérations.

28. Les groupes terroristes ont poursuivi leurs activités, en particulier dans la zone basse du district de Gali, et les ont surtout dirigées contre les milices abkhazes, mais aussi, et de plus en plus souvent, contre la population civile. Le danger des mines à quelque peu diminué dans cette zone et la MONUG a mené avec succès quelques patrouilles de reconnaissance au sol, conformément au plan de limitation de leur nombre. Au cours de la période considérée, deux membres des milices abkhazes et 12 civils ont été tués, cinq membres des milices abkhazes et 20 civils ont été blessés lors d'incidents qui se sont produits en Abkhazie, tandis que deux civils géorgiens ont été tués et un autre blessé. La présence et les activités de ces groupes terroristes sont les principaux facteurs de l'instabilité et de la tension qui règnent dans la zone de conflit. De plus en plus souvent, les groupes semblent prendre pour cible le personnel en uniforme et les civils abkhazes qui ont établi de bonnes relations avec la population locale de la région de Gali.

29. La situation le long de la ligne de séparation des forces s'est considérablement améliorée. Les deux parties ont fait preuve de plus de retenue et les échanges de tirs par-delà la ligne de cessez-le-feu ont considérablement diminué. La situation dans la zone de Gan Mukhuri et de Orsantia est devenue plus stable après le repli des troupes du Ministère de l'intérieur géorgien qui occupaient des positions défensives et la réduction de leurs effectifs en application de l'accord conclu à la septième session du Conseil de coordination, tenue le 11 février 1999. Le chef des observateurs militaires poursuit ses efforts pour accélérer la séparation simultanée des forces et les ramener au niveau qui existait en janvier 1998, avant l'arrivée de troupes supplémentaires dans la zone.

30. La MONUG continue d'observer la présence d'armes interdites dans la zone de sécurité; la quantité et la qualité de ces armes ne suscitent cependant pas de

/...

graves préoccupations. Bien que la MONUG fasse part de ses observations aux parties et enregistre les protestations, la réponse des parties demeure inadéquate.

C. Vallée du Kodori

31. La vallée supérieure du Kodori demeure inaccessible par la route parce que le pont sur la route de Soukhomi a été détruit et que le col qui franchit les montagnes du côté de Zugdidi est fermé. Le 10 mai 1999, une patrouille de reconnaissance qui se trouvait sur la route de Zugdidi a été dévalisée sous la menace des armes, et il a donc fallu renoncer à patrouiller la route pour l'instant. À la suite de cet incident, les autorités locales de la partie de la vallée contrôlée par la Géorgie se sont plaintes du fait que la MONUG avait signalé cet acte de violence et demandé à la police de Zugdidi de rechercher les responsables. Une telle attitude est totalement inacceptable et ces menaces voilées doivent cesser immédiatement. Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la réparation du pont, qui permettrait aux patrouilles au sol d'avoir accès à l'ensemble de la vallée par le côté abkhaze. Il faut donc continuer à effectuer des patrouilles par hélicoptères dans la partie de la vallée contrôlée par la Géorgie, les patrouilles au sol opérant dans la partie abkhaze. La situation reste calme dans la région; toutefois, les efforts faits par la MONUG pour faciliter une réunion entre les dirigeants militaires abkhazes et géorgiens se sont heurtés à des résistances, les parties refusant de convenir d'une date et d'un lieu acceptables. La base de patrouille d'Ajara reste fermée et sa réouverture temporaire est toujours à l'examen.

VI. MESURES DE SÉCURITÉ

32. Le rang de priorité le plus élevé continue d'être accordé à la question de la sécurité du personnel de la MONUG. Outre le vol dont ont été victimes des membres du personnel de la MONUG aux abords de la vallée du Kodori, comme indiqué plus haut, une explosion s'est produite près de la clôture du quartier général de la MONUG à Soukhomi au petit matin du 9 juillet. Bien que les deux incidents n'aient pas entraîné de pertes en vie humaine, ils sont pris très au sérieux par la Mission. De surcroît, des biens de la MONUG ont été volés, principalement à Soukhomi, dans des locaux gardés par les autorités abkhazes. C'est là une tendance alarmante et la MONUG cherche à mettre en place des mesures de sécurité plus efficaces avec le concours des autorités locales qui doivent mieux honorer leurs obligations. Compte tenu du calme relatif qui règne le long de la ligne de cessez-le-feu et des progrès accomplis dans la séparation des forces, les patrouilles de la MONUG risquent moins de se trouver prises entre deux feux.

33. Les mesures de sécurité continuent d'être en place au siège et dans les autres installations de la MONUG, avec quelques assouplissements autorisés par le Chef des observateurs militaires à l'issue d'un examen complet. Le déploiement d'agents de sécurité civils recrutés sur le plan international et équipés d'armes légères, ainsi que de gardes locaux supplémentaires, a permis de renforcer la sécurité interne de la Mission. La MONUG continue de s'appuyer sur les structures administratives et judiciaires locales, et sur la force de maintien de la paix de la CEI pour la sécurité de son personnel et de ses biens. Les parties se sont montrées toutes disposées à coopérer et ont apporté

/...

l'assistance nécessaire lorsqu'on a fait appel à elles. La MONUG reste en liaison avec elles pour améliorer encore l'efficacité de leurs interventions et veiller à ce que les incidents mettant en cause du personnel et des biens de la MONUG fassent l'objet d'enquêtes plus actives. La force de maintien de la paix de la CEI est consciente qu'aux termes de l'Accord de Moscou de 1994, elle a pour mission d'aider à assurer la sécurité et la protection de la MONUG et elle effectue périodiquement des exercices pour être en mesure d'apporter promptement son assistance.

34. Dans le cas du meurtre d'un membre de la MONUG, Maria Magdalena Wewiorska, l'auteur présumé, qui a été arrêtée le 6 août 1998 et a reconnu les faits, a été jugée par un tribunal de Tbilisi, reconnue coupable, et condamnée à l'emprisonnement à vie le 22 mars 1999. Une cour d'appel a depuis lors confirmé le jugement.

VII. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

35. L'aide humanitaire à nombre des civils les plus vulnérables d'Abkhazie (Géorgie) continue d'être assurée grâce aux programmes que réalisent des organisations internationales et non gouvernementales.

36. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) distribue comme précédemment des rations sèches tous les trois mois à 16 500 personnes environ. En outre, il tient 19 cantines qui desservent chaque jour 5 500 personnes. Il fournit également des intrants agricoles (engrais, semences) à 12 000 personnes environ. Dans le secteur médical, il continue à approvisionner trois dispensaires de Soukhomi en médicaments, et à assurer toutes les fournitures chirurgicales nécessaires à cinq centres médicaux. Il organise par ailleurs régulièrement des cours de recyclage pour médecins. Médecins sans frontières-France continue à approvisionner en médicaments 42 antennes médicales en Abkhazie. MSF a rouvert son programme anti-tuberculeux, et a commencé en collaboration avec Première urgence à réparer l'hôpital anti-tuberculeux. Accion contra el Hambre (ACH) poursuit son programme d'alimentation qui permet de nourrir chaque jour 3 000 personnes vulnérables, ainsi que la distribution de rations sèches à 4 500 personnes vulnérables. ACH a lancé cette année un programme de soutien agricole aux cultivateurs. Une partie de leur récolte permettra d'approvisionner les cantines d'ACH en légumes frais. Ce programme est financé par l'Office humanitaire de la Communauté européenne.

37. Les Volontaires des Nations Unies apportent leur appui à un centre de référence des ONG récemment ouvert à Soukhomi, qui a accueilli des ateliers de formation visant le renforcement des capacités et un cours de formation à l'intention de journalistes. La Maison de la jeunesse de Soukhomi, mise en place par le United Methodist Committee on Relief avec une aide de l'Agency for International Development des États-Unis, fonctionne toujours. Au cours de la période considérée, l'Agency a également parrainé une colonie de vacances d'été qui a accueilli 120 enfants à Pitsounda. Vingt enfants abkhazes viendront avec 20 enfants géorgiens séjourner dans une colonie de vacances aux États-Unis.

38. Les activités de déminage se poursuivent en Abkhazie, principalement dans les régions de Soukhomi et de Gali, sous les auspices de HALO Trust. Depuis le 1er janvier 1999, cette organisation a enlevé plus de 500 mines et a par

/...

ailleurs réalisé au cours de la période considérée un programme d'alerte au danger des mines. Au total, 1 800 enfants et 500 adultes environ ont reçu une formation en ce sens. En outre, HALO Trust s'occupe de marquer les champs de mines. Plus d'un millier de panneaux ont été posés autour de zones dangereuses, surtout dans la région d'Ochamchira. Un centre d'information a été créé avec les interlocuteurs locaux, et il est envisagé de reporter toutes les informations sur les mines sur des cartes numérisées, que tout le monde pourra consulter lorsque cela aura été fait.

39. À Gali et à Soukhoumi, le personnel de terrain du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) poursuit sa surveillance de protection dans les parties du district où la situation de la sécurité le permet. Au cours de la période considérée, il a pu le faire dans la zone basse du district de Gali, pour la première fois depuis la reprise des hostilités en mai 1998. Cette surveillance semble révéler que les retours spontanés dans toutes les zones de Gali se sont multipliés depuis le début de la saison agricole.

40. Le HCR continuera à suivre les retours spontanés ainsi que la situation des civils dans la région, en coordination avec la MONUG, mais il n'apportera pas d'aide matérielle, sauf pour assurer la survie et au cas par cas, tant qu'il n'y aura pas eu d'accord ferme entre les parties au conflit sur les garanties de sécurité et les modalités de retour.

41. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de surveiller la situation générale et de chercher à obtenir que les agents de l'aide humanitaire puissent se déplacer librement. Au cours de la période considérée, le blocus du pont sur l'Ingouri a nui aux programmes humanitaires en gênant les approvisionnements.

42. Pour le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie), les principaux sujets de préoccupation restent les menaces au droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, ainsi que la situation des personnes déplacées. Au cours de la période considérée, on a constaté un recul des menaces directes au droit à la vie des civils émanant de la milice abkhaze. Mais les autorités abkhazes ont souvent été très lentes à enquêter sur des allégations de ce type et d'autres. Le Bureau s'inquiète aussi de l'usage accru qui est fait des mines antichars et antipersonnel dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG. Les autorités abkhazes ont retenu et arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'activités de guérilla pendant le conflit. Elles n'ont pas suivi ce faisant de procédures officielles de détention et d'arrestation, et les prisonniers ne peuvent généralement pas se faire assister par un avocat ou voir leur famille. On continue à recevoir des informations selon lesquelles les gardiens de la prison de Soukhoumi frappent et maltraitent les prisonniers. Enfin, les autorités abkhazes ont mis de la mauvaise volonté à assurer la sécurité des personnes rentrées chez elles.

43. Le Bureau continue à participer régulièrement aux patrouilles de la MONUG dans les régions de Gali et de Zugdidi. À l'occasion d'un projet de coopération technique dont le démarrage est en attente, il a mis en place quatre bibliothèques de dépôt à Soukhoumi et huit dans le reste de l'Abkhazie, qui conservent des instruments et de la documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme. De plus, le Bureau reste en liaison étroite avec les

/...

autorités et les intervenants autres que gouvernementaux à Tbilissi, ainsi qu'avec les autorités de fait et les organisations non gouvernementales locales à Soukhoumi.

VIII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

44. Depuis le dernier rapport, le lari géorgien s'est un peu redressé par rapport au dollar des États-Unis, oscillant entre 1,95 et 2,05 lari pour un dollar. La Banque nationale est intervenue de manière limitée sur le marché des devises en achetant des dollars.

45. Si l'économie de la Fédération de Russie s'est quelque peu stabilisée, l'économie de la Géorgie continue de se ressentir des effets de la crise qui avait secoué la Fédération de Russie en août 1998 et de l'instabilité de l'économie mondiale en 1998. Les exportations vers la Russie, qui représentent près de 30 % des exportations totales de la Géorgie, restent très en-deçà de leur volume d'avant la crise financière, ce qui nuit gravement à la balance commerciale du pays et concourt aux pressions sur la valeur du lari. Selon le Département de statistiques de la Géorgie, la production industrielle au premier trimestre a baissé de 4,3 % par rapport à la même période de 1998. La production des petites et moyennes entreprises, en revanche, a augmenté de 11 % au premier trimestre par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Un autre élément encourageant est que l'oléoduc Bakou-Supsa est désormais pleinement opérationnel, permettant d'expédier 150 000 barils de pétrole par jour.

46. Dans ce climat économique contrasté, les rentrées fiscales restent inférieures aux montants escomptés, ce qui empêche le Gouvernement de financer les dépenses budgétaires. Comme auparavant, les dépenses consacrées au secteur social, notamment à la santé, n'atteignent pas les montants prévus. Le Président a néanmoins fait savoir que le gouvernement entendait intervenir énergiquement pour améliorer de façon spectaculaire le recouvrement des impôts. Il envisage notamment de créer une commission spéciale de lutte contre la corruption, placée sous l'autorité directe du Président, afin de renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour éliminer la corruption et de faciliter l'adoption d'une loi réglementant les conflits d'intérêt dans l'administration publique. Un système d'accise sur la vente des cigarettes et des alcools est également en cours de mise en place.

47. Malgré les réformes fiscales et économiques poursuivies par le Gouvernement, la Banque mondiale a approuvé pour la Géorgie une ligne de crédit de développement d'une valeur approximative de 60 millions de dollars des États-Unis.

IX. ASPECTS FINANCIERS

48. Par sa résolution 53/232 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 31 000 479 dollars, équivalent à 2 583 373 dollars par mois, pour le fonctionnement de la MONUG du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Ces montants seraient répartis entre les États Membres sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

/...

49. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1999, comme recommandé plus loin au paragraphe 57, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 31 janvier 2000 serait limité aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

50. Au 30 juin 1999, le montant des quotes-parts impayées au Compte spécial de la MONUG s'élevait à 8 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts impayées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 1,5 milliard de dollars.

X. OBSERVATIONS

51. S'il reste difficile de faire progresser les négociations visant le règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie), les contacts entre les parties ont continué à se développer à tous les niveaux pendant la période considérée. Cela est dû surtout aux efforts résolus de mon Représentant spécial, appuyé par la Fédération de Russie en tant que facilitateur, et par le Groupe d'Amis du Secrétaire général, qui a fait valoir aux parties avec insistance que le maintien du statu quo n'était pas une option acceptable, et a encouragé et facilité par des moyens logistiques les contacts bilatéraux d'ordre culturel, humanitaire, économique et politique.

52. Les contacts à l'échelon local sont extrêmement importants pour l'ensemble du processus de paix. Les projets concrets, qui ouvrent des possibilités d'emploi et de nouvelles voies de coopération économique, offrent une occasion de partager l'expérience culturelle, ou de faire donner une image plus équilibrée des choses dans les médias, concourent à faire tomber les barrières psychologiques et à intéresser chacun à l'avènement d'un avenir commun de paix et prospérité.

53. Les deux réunions sur les mesures de confiance qui ont eu lieu jusqu'à présent, à Athènes et à Istanbul, ont eu une importance cruciale, car elles ont permis de développer les contacts et d'élaborer des projets concrets de coopération. Certaines mesures ont déjà été appliquées, et les deux parties devraient s'efforcer avec persévérance de mettre intégralement en oeuvre les accords auxquels elles sont parvenues lors de ces réunions. La remise en route des groupes de travail sous l'égide du Conseil de coordination est à mentionner particulièrement, car elle offrira une instance supplémentaire pour la discussion, la coopération et la mise en oeuvre des accords.

54. Mais il n'en reste pas moins que les questions centrales du processus de règlement n'ont pas trouvé de solution. Il est impératif que les parties géorgienne et abkhaze comprennent que la communauté internationale compte sur des progrès décisifs. Il est temps que chacune d'entre elles fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour faire un grand pas en avant, en arrivant à un accord sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le district de Gali (dans ses frontières précédentes), et sur des mesures de relèvement économique de l'Abkhazie (Géorgie). La communauté internationale, pour sa part, doit être prête à soutenir la mise en oeuvre d'un tel accord. Ce dernier ne serait pourtant qu'un premier pas vers l'objectif final, qui est le règlement politique global du conflit en Abkhazie (Géorgie).

55. En matière de sécurité, les améliorations récentes le long de la ligne de séparation des forces, et les efforts déployés par les parties dans ce but, sont à noter avec approbation, mais la pleine séparation des forces, conformément à l'Accord de Moscou et au Protocole du 24 septembre 1998, reste à mener à bien. J'exhorte les parties à faire immédiatement le nécessaire pour donner suite aux décisions en ce sens convenues par le Groupe de travail I du Conseil de coordination à sa session du 25 juin 1999.

56. En outre, on compte que les parties parviendront à un accord sur le Protocole concernant un groupe mixte chargé d'établir les faits relatifs aux violations de l'Accord de Moscou en date du 14 mai 1994 et à des actes de terrorisme et de subversion.

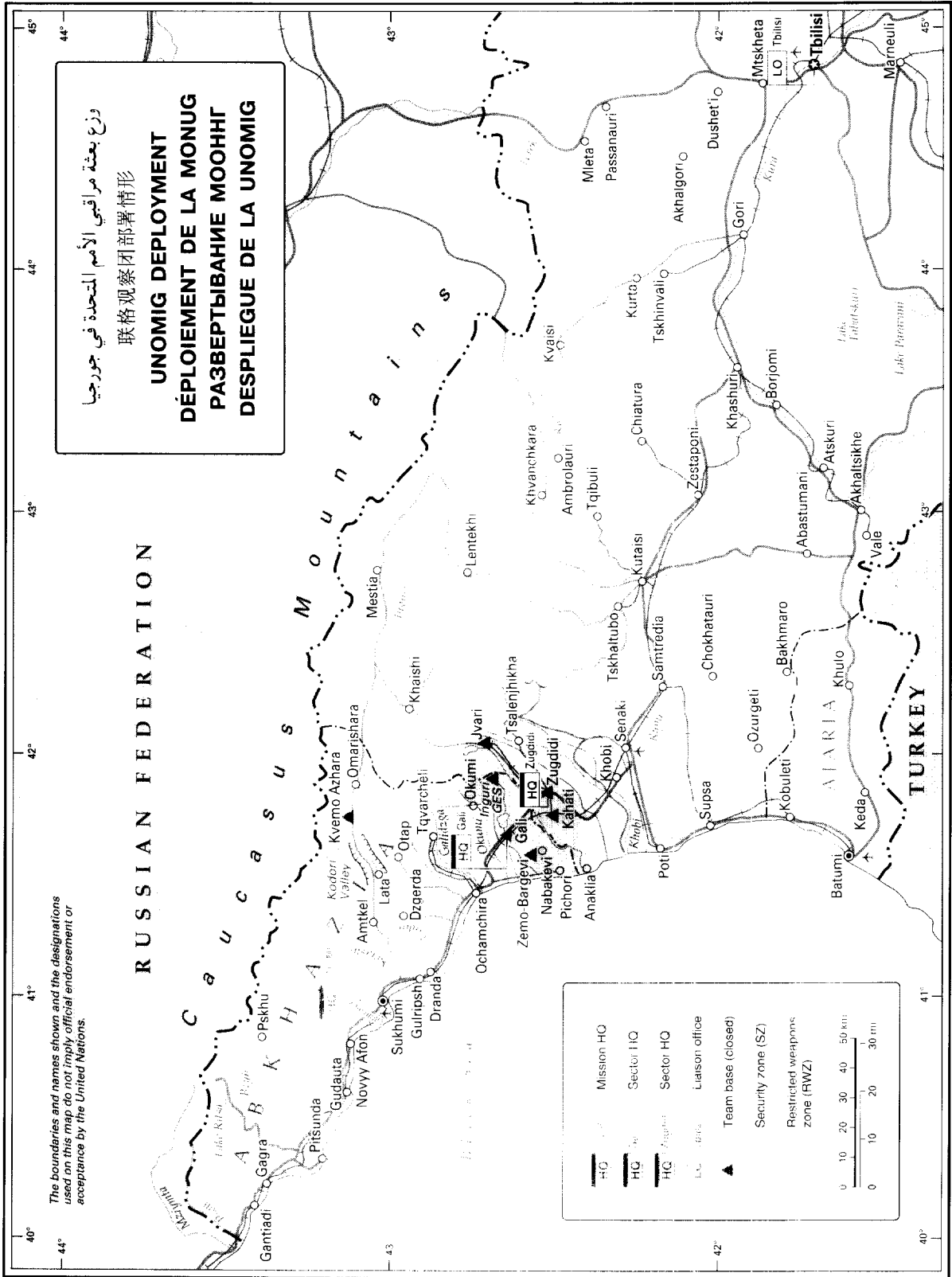
57. La MONUG, grâce à sa présence de surveillance sur le terrain et à ses efforts persistants au service du processus de paix, continue à jouer un rôle indispensable pour la stabilisation de la situation en Abkhazie (Géorgie) et la recherche d'une solution pacifique au conflit. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 31 janvier 2000.

58. M. Bota devant prendre de nouvelles fonctions en dehors de l'Organisation, j'ai accepté sa démission en tant que mon Représentant spécial, qui prend effet au 31 juillet. Il a passé de nombreuses années au service de l'Organisation, souvent à des postes très délicats et ardues, dont ces deux dernières années où il a été mon Représentant spécial pour la Géorgie, et je tiens à le remercier de ce qu'il a fait, de la loyauté et du dévouement exemplaires qu'il a manifestés au service des idéaux des Nations Unies. Je présenterai en temps voulu des propositions au Conseil de sécurité en ce qui concerne son remplacement.

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 30 juin 1999

Pays	Observateurs militaires
Albanie	1
Allemagne	10
Autriche	5
Bangladesh	7
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	5
Grèce	4
Hongrie	5
Indonésie	4
Jordanie	6
Pakistan	7
Pologne	4
République de Corée	3
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	4
Turquie	5
Uruguay	3
Total	102



وزع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形
UNOMIG DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

HQ (with star) Mission HQ
 HQ (with circle) Sector HQ
 HQ (with square) Sector HQ
 L.L. Liaison office
 ▲ Team base (closed)
 Security zone (SZ)
 Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km
 0 10 20 30 mi